



# LES P'TITS GONES DE PARCIEUX

## Information Périscolaire, NAP

### Année Scolaire 2020/2021



**Dénomination et adresse du centre**  
 Accueil de Loisirs de Parcieux : Les P'tits Gones  
 4, route de genay  
 01600 Parcieux  
 N° d'agrément : 0010106AP0001-20

#### Période et horaire.

La structure est ouverte aux enfants scolarisés à Parcieux, de PS jusqu'à la fin de leur CM2, adhérents à l'accueil de loisirs "Les P'tits Gones de Parcieux".

La structure fonctionne tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 *Périscolaire matin*  
 A partir de 13h *NAP : Sieste PS et MS*  
 de 16h00 à 18h30 *Périscolaire Soir*  
 de 16h à 17h *NAP « GS à CM2 »*

Point d'information, adresse du site internet : [parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com](http://parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com)

#### Tarif.

L'adhésion annuelle, valable pour l'année scolaire est fixée à 17 € par famille. Elle ouvre le droit à la périscolaire et aux NAP.

Périscolaire									TAPE
Nb Heure	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	Nb Heure prépayée	Prix/heure	QF	Prix de l'activité sur la période
1	1 € 80	10	18 €	24	43 €	48	86 €	0 à 400	12 € 50
1	1 € 85	10	18 € 50	24	44 € 40	48	88 € 80	401 à 800	13 €
1	1 € 90	10	19 €	24	45 € 60	48	91 € 20	801 à 1200	13 € 50
1	1 € 95	10	19 € 50	24	46 € 80	48	93 € 60	Au-delà de 1200	14 €
La 1/2 heure de 18h à 18h30 est comptabilisé en 1/2 tarif									

*Pour obtenir une tarification modulée merci de fournir la notification CAF ou les ressources familiales. Si le justificatif n'est pas fourni lors de l'inscription, le plein tarif sera appliqué.*

En ce qui concerne la périscolaire, toute heure entamée est due.

En l'absence d'heures restantes, l'enfant pourra se voir refuser son entrée à la garderie. Les heures seront décomptées en fonction de la fréquentation de l'enfant par le directeur. L'adhésion et la vente d'heures se feront à la garderie tous les jours pendant les heures de garde auprès du directeur.

2 règlements séparés seront demandés pour différencier les NAP, de la périscolaire  
 Les chèques devront être libellés à l'ordre du régisseur du contrat temps libre Parcieux

#### **Dénomination et adresse du centre**

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones  
 4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL : 04.78.98.02.54 ; FAX : 04.78.98.33.69**  
**Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38**  
**N° d'agrément : 0010106AP0001-20**

## Fonctionnement, organisation.

### Article 1.

- Le matin, la structure accueille les enfants entre 7h30 et 8h15.

L'accueil est dans le bâtiment de l'école maternelle.

A 8h20, les enfants sont conduits dans leur classe. L'accès se fait par l'interphone. Un contrôle par visiophone sera effectué.

Chaque personne responsable de l'enfant doit obligatoirement accompagner l'enfant dans l'enceinte de la structure.

- A partir de 13 h, les PS et MS vont à la sieste après le 1<sup>er</sup> service cantine

- Le soir, la structure prend en charge les enfants concernés par la périscolaire et les NAP à la sortie de l'école dès 16h.

En ce qui concerne les PS et MS les enfants non récupérés seront conduit en périscolaire.

Pour les autres de GS à CM2 les enfants qui seront inscrit aux NAP seront récupérés dans les classes par les animateurs et intervenants, les enfants qui ne participent aux NAP seront orientés en périscolaire ou récupérés par leur parent.

Le temps des NAP est de 1 heure, les parents pourront récupérer leur enfant à partir de 17h devant le portail d'entrée de l'école, aucun enfant ne peut être récupéré pendant le temps de l'activité. Pour les autres enfants, ils seront dirigés en périscolaire.

Concernant l'ouverture du portail, les horaires sont les suivants de 15h50 à 16h05, de 17h à 17h05, de 17h30 à 17h35 et de 18h à 18h05. De 18h05 à 18h30 les entrées se feront par le visiophone.

En cas de rendez-vous médical, orthophoniste.... Veuillez prévenir l'encadrement par avance.

Chaque enfant prévoit son goûter.

***Nous vous demandons d'être ponctuel sur les horaires.***

En cas de retard après 18h30

Les parents s'engagent à payer un tarif forfaitaire de 10 €, correspondant au coût horaire du salarié.

**Article 2.** Les enfants peuvent amener leur doudou, tétine... Tout objet amené par l'enfant reste sous son entière responsabilité. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets de valeur (y compris walkman, game-boy). Dans ce domaine, le règlement intérieur de l'école s'applique à la garderie.

Fournir une paire de chaussons et un gobelet à votre enfant pour le temps périscolaire.

**Article 3.** Pendant le temps périscolaire, l'encadrement n'est pas habilité à aider les enfants dans leurs devoirs, ce n'est pas une étude. Toutefois, les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de faire leurs devoirs pendant le temps de garderie.

**Article 4.** En cas de traitement médicamenteux (y compris homéopathie), les parents doivent fournir une autorisation datée et signée ainsi qu'une copie de l'ordonnance.

**Article 5.** En cas d'urgence, au cas où l'on ne puisse joindre personne aux numéros de téléphone indiqués sur la fiche de renseignements remplie le jour de l'inscription, nous ferons appel aux pompiers.

### **Dénomination et adresse du centre**

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones

4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL** : 04.78.98.02.54 ; **FAX** : 04.78.98.33.69

**Accueil de loisirs TEL** : 07.89.77.48.38

**N° d'agrément** : 0010106AP0001-20

**Article 6.** Lors de l'inscription, les parents rempliront une fiche de renseignements précisant leur **numéro de CAF ou de MSA**, leur **employeur**, ainsi qu'une **autorisation** pour soin en cas d'urgence.

**Article 7.** Des manquements répétitifs au présent règlement (notamment refus de payer l'heure supplémentaire après 18h30, retard dans l'achat des heures, enfant qui perturbe le fonctionnement de la garderie) pourront entraîner une exclusion temporaire, voire définitive.

**Article 8.** L'encadrement des enfants est assuré par un directeur de la structure et des animateurs, des intervenants. En cas d'absence d'un ou des salariés, le remplacement sera assuré par des personnes employées de façon temporaire.

**Article 9.** Le présent règlement est remis aux parents lors de l'inscription de leurs enfants, qui s'engagent à le respecter.

### **Inscription**

Une fiche d'inscription sera remise par les enseignants dans le carnet de liaison. Elle devra être rendue avant chaque vacance scolaire dans ce même carnet.

**Les inscriptions sont OBLIGATOIRES pour toute modification veuillez en informer le personnel de la périscolaire aux heures d'ouvertures de la structure. Les institutrices ne prennent pas les inscriptions.**

### **Assurance, sécurité**

Les parents, ou les personnes nommément désignées par eux et en possession de leur carte d'identité, peuvent les récupérer, en prévenant le responsable de leur départ, entre 16h et 18h30 sur le temps périscolaire pour les enfants fréquentant la garderie. Et entre à 17h et 18h30 pour les enfants inscrits aux NAP. Les enfants scolarisés en école primaire peuvent repartir seuls, **à condition que leurs parents aient fourni une décharge écrite** (attestation dans la fiche inscription).

Fournir une attestation d'assurance de l'enfant avec la fiche d'inscription.

### **Remboursement**

En cas d'annulation, le montant de l'inscription est déclaré comme acquis et dû.

Aucun remboursement n'aura lieu sauf cas de force majeure ou dû à une contre indication sportive. Dans ce cas fournir une pièce justificative ou un certificat médical.

### **8. Divers**

L'Accueil de loisirs se réserve le droit de porter des modifications sur les grilles d'activités en cas de force majeure (intempéries, matériel non livré, absence personnel ou manque d'enfant sur l'activité...).

#### **Prévoir :**

Chaussures et tenue de sport, casquette ou bonnet, voire gants.

Un imperméable pour jour de pluie, affaires de rechange. Une bouteille d'eau, Un goûter pour l'après-midi.

**Site Internet : [parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com](http://parcieux-les-ptits-gones.e-monsite.com)**

**E-mail : [lesptitsgones01@gmail.com](mailto:lesptitsgones01@gmail.com)**

DUBOURGUAIS Ulrich

Directeur de l'Accueil « Les P'tits Gones »

### **Dénomination et adresse du centre**

Accueil de Loisirs de Parcieux, Les P'tits Gones

4, route de genay, 01600 Parcieux, Mairie : **TEL : 04.78.98.02.54 ; FAX : 04.78.98.33.69**

**Accueil de loisirs TEL : 07.89.77.48.38**

**N° d'agrément : 0010106AP0001-20**